

# CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## SAISINE SUR

### *COMMENT REDYNAMISER NOS CENTRES-VILLES ET NOS CENTRES-BOURGS ?* (Décision du Bureau du 27 octobre 2020 - NS204420)

Centres-villes et centres-bourgs, outre leur fonction résidentielle, jouent traditionnellement un rôle de plaque tournante pour la production, l'emploi, le commerce et les services, au bénéfice de leurs populations et de celles des communes environnantes. Maintenir ce maillage importe pour l'équilibre et la cohésion du territoire tant hexagonal qu'ultra-marin.

Cependant, hors les métropoles, dont la plupart continuent, avec des moyens importants, à enregistrer un fort développement de leur population et de leurs activités économiques, beaucoup de centres-villes et de centres-bourgs de notre pays connaissent, parfois de longue date, différentes formes de dévitalisation : déclin démographique, déclin de la vie associative, fermeture de services publics et difficultés d'accès aux soins et aux services ; bâtiments dégradés et énergivores ; désertification et vacance de nombreux logements et de commerces, en partie liée à la périurbanisation ; étalement urbain, essor du pavillonnaire et artificialisation des sols. Pourtant, le vieillissement renforce l'importance pour la population de disposer de services et de commerces à proximité. Divers sondages font par ailleurs apparaître depuis au moins une dizaine d'années un désir de nombreux ménages d'aller habiter à la campagne ou dans des villes moins grandes que celles dans lesquelles ils résident. Cette aspiration a été à nouveau soulignée suite au confinement lié à la pandémie de la Covid 19. Le développement du télétravail pourrait constituer à cet égard une opportunité.

Devraient être pris en compte de manière systémique les aspects de l'urbanisme, du logement et de la mixité en son sein, de la rénovation du bâti et du patrimoine, de la qualité des espaces publics et des mobilités. Devraient aussi être pris en compte l'artisanat, le commerce (y compris en ligne), les circuits courts et de proximité, les services publics et privés, ainsi que la culture et les loisirs, dans une logique d'aménagement durable des territoires, de développement économique équilibré, d'emploi, de qualité de vie et du vivre-ensemble. Les différentes tailles de villes et de bourgs seraient concernées, à l'exception des métropoles.

Quelles approches de l'urbanisme mettre en œuvre pour redynamiser centres-villes et centres-bourgs et répondre aux attentes des populations ? Quels leviers des politiques engagées est-il possible d'utiliser pour y parvenir et quelles améliorations pourraient leur être apportées ? Comment mieux associer aux projets et décisions des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) dans un objectif de cohésion territoriale les acteurs de la société civile organisée et les populations résidentes ? Cette thématique pourrait faire l'objet d'un rapport et avis du CESE.

Ce travail pourrait prendre en compte les enseignements des divers programmes nationaux qui visent à favoriser cette dynamique (Programme de revitalisation des centres-bourgs de 2014, Plan Actions coeur de ville de 2017 en direction des villes moyennes, Engagement pour les « Petites villes de demain » de 2019), le cadre et les contraintes liées au changement climatique (atténuation et adaptation). Il pourrait s'appuyer sur une coopération CESE/CESER, dont plusieurs ont rendu des avis récents sur des thématiques voisines. Il pourrait aussi se nourrir de comparaisons avec d'autres pays notamment européens.

Le Bureau, lors de sa réunion du 27 octobre 2020, a confié à la section Aménagement durable des territoires la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur cette question, avec pour échéance mai 2021.